



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

Service Académique d'Information et  
d'Orientation

Affaire suivie par  
secrétariat

T : 01 57 02 68 10

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 28 août 2019

Le recteur de l'académie de Créteil,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les coordonnateurs  
pour la Mission de Lutte contre le décrochage  
scolaire

s/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie -directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les Inspecteurs

### Circulaire n° 2019-068

**Objet : Priorités de la lutte contre le décrochage scolaire 2019-2020**

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 – Procédure d'accès au site ressources « Persévérance scolaire »**
- Annexe 2 – Flyer Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)**
- Annexe 3 – Optimiser le fonctionnement du GPDS d'établissement**

Depuis 2014, le plan gouvernemental « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire », fait de la prévention une priorité afin d'éviter que des jeunes ne sortent du système scolaire sans diplôme, ni qualification. Dans l'académie de Créteil, cette orientation se décline, chaque année, dans de nombreuses actions en direction des élèves et des professionnels, dont les résultats sont valorisés dans le bilan annuel des comités de pilotage des réseaux FOQUALE :

- baisse constante du nombre de jeunes repérés par le SIEI, passant de 13 453 en octobre 2014 à 8 608 en octobre 2018 ;
- mobilisation de plus de la moitié des réseaux FOQUALE et d'une soixantaine d'établissements à travers 140 actions mises en place lors de la 5<sup>e</sup> semaine de la persévérance scolaire, organisée du 15 au 20 avril 2019 ;
- enrichissement du vivier des personnels impliqués dans la lutte contre le décrochage scolaire avec la mise en œuvre régionale de la formation au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) ;
- développement du site ressources « persévérance scolaire » (annexe 1)
- reconnaissance de l'expertise de l'académie de Créteil, notamment sur la professionnalisation des acteurs du GPDS (projet européen TITA porté par l'IFE) et sur le dossier des clauses sociales de formation



Il convient cette année encore de poursuivre et de renforcer collectivement notre mission de lutte contre le décrochage scolaire. Le contexte des réformes nous y invite. Plus modulable et plus « personnalisable » en fonction des différents profils, le lycée, que ce soit dans la voie générale, technologique ou professionnelle, donne une plus ample liberté aux élèves dans le choix de leur parcours en fonction de leurs goûts, de leurs motivations et de leurs projets.

Je souhaite que ces réformes constituent une opportunité pour développer de nouvelles organisations et modalités pédagogiques favorisant l'inclusion et l'appétence scolaire au sein des établissements.

### **Conjuguer nos efforts pour favoriser l'accrochage scolaire**

Pour réussir à l'école, un élève doit se sentir dans un climat de confiance. Une approche préventive implique une sensibilisation des équipes pédagogiques sur les risques de décrochage, en insistant sur les signaux faibles (passivité dans les apprentissages, baisse progressive des résultats, évolution du comportement...) et sur les risques liés à toute rupture de parcours, même brève, par exemple lors d'une absence non justifiée à un cours ou d'une exclusion temporaire de classe.

Ainsi, il revient au chef d'établissement de faire de cette priorité un axe central du pilotage de l'établissement pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et contribuer à l'accrochage scolaire. Il prend notamment appui sur le référent décrochage scolaire. Cette personne ressource est force de propositions pour aider à mobiliser la communauté éducative, rendre compte des actions menées et faire connaître les progrès accomplis.

Au niveau du district, le comité de pilotage du réseau FOQUALE accompagne et fait le lien avec tous les établissements pour recueillir les besoins, diffuser les orientations académiques et départementales, valoriser les initiatives, animer le réseau des référents décrochage scolaire. Il est donc essentiel que chaque établissement s'implique dans la politique du réseau FOQUALE, notamment en faisant connaître les actions mises en œuvre pour encourager la persévérance scolaire, afin de faciliter la mutualisation des pratiques.

Enfin, la formation des personnels étant un levier essentiel, chaque comité de pilotage de réseau FOQUALE doit constituer, avec l'appui des corps d'inspection, un vivier de 3 à 6 formateurs pouvant intervenir dans les Aides Négociées de Territoires (ANT) demandées par les établissements du district.

### **Intervenir le plus tôt possible pour les élèves en risque de décrochage**

Afin d'éviter les ruptures de scolarité, un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) actif est implanté dans tous les établissements (annexe 2). Sa composition, son organisation et son fonctionnement font l'objet de temps de concertation. Il permet ainsi de proposer un accompagnement adapté aux élèves les plus fragiles repérés par les enseignants dans les classes<sup>1</sup> et/ou par tout autre membre de la communauté éducative.

Aux côtés des établissements, le coordonnateur-conseil MLDS, spécialiste de l'ingénierie de formation, peut être sollicité pour accompagner la mise en place de parcours individualisés ou d'actions d'intervention afin d'aider l'élève à réinvestir sa scolarité en faisant le détour par d'autres situations d'apprentissage.

Au niveau du district, le comité de pilotage du réseau FOQUALE sera chargé d'analyser le fonctionnement des GPDS des établissements de son territoire et d'en établir une cartographie (annexe 3).

Par ailleurs, pour ceux qui n'en disposent pas encore, un GPDS de district, responsable de l'accompagnement des élèves pour lesquels l'établissement n'a pas trouvé de solution sera mis en place par le comité de pilotage du réseau

<sup>1</sup> Se reporter à la mallette GPDS

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Dispositifs\\_accompagnement/85/8/Mallette\\_GPDS\\_\(FSE\)\\_17-07-2013-BK\\_851858.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Dispositifs_accompagnement/85/8/Mallette_GPDS_(FSE)_17-07-2013-BK_851858.pdf)



FOQUALE au cours de l'année scolaire. En lien avec le directeur de CIO, co-responsable de la PSAD, cette instance peut s'appuyer sur le réseau des partenaires afin d'élargir la palette des solutions proposées pour aménager et sécuriser les parcours des élèves.

C'est également au réseau FOQUALE que revient le pilotage au niveau du district de la procédure de droit à l'erreur pour les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année de lycée, en voie professionnelle comme en voie générale et technologique, souhaitant changer d'orientation dans ce cadre spécifique. Leurs dossiers, étudiés et validés en amont par le GPDS d'établissement, ainsi que ceux des élèves encore en attente de solution seront étudiés lors de la commission départementale du 15 octobre prochain, en vue d'une affectation sur places vacantes<sup>2</sup>.

### **Donner une seconde chance, ne laisser aucun jeune au bord du chemin**

La rentrée est une période stratégique pour permettre aux jeunes sans solution de reprendre un cursus de formation et de se projeter dans les apprentissages.

C'est pourquoi, un entretien de situation doit systématiquement être proposé par l'établissement d'origine à tous les élèves sans solution avant le 15 octobre 2019, qu'ils se soient ou non directement manifestés, avec une attention toute particulière pour les élèves ayant échoué à l'examen et qui gonflent massivement les listes SIEI.

Je rappelle que, sauf situation exceptionnelle, les MOREA sont réservés aux jeunes qui ont échoué plusieurs fois au baccalauréat, les doublants étant éligibles au droit au maintien dans leur établissement d'origine.

Par ailleurs, tout au long de l'année, un effort continu doit être mené pour diversifier les parcours et faciliter le retour en formation des jeunes pris en charge dans les actions longues de remédiation MLDS (Pôle de remobilisation...) par le biais du Processus d'Intégration Continué (PIC) entre novembre et mars ou de toute autre modalité (apprentissage...). Les dispositifs régionaux Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE) qui visent à aider les jeunes à construire ou à confirmer un projet professionnel en vue d'accéder à un contrat en alternance et à l'emploi devront notamment être activés.

### **Devenir les ambassadeurs de nos actions**

L'académie de Créteil est reconnue pour son dynamisme et sa capacité à mettre en œuvre des solutions. Déployée depuis 5 ans, la Semaine de la persévérance scolaire a vocation à mettre en lumière les actions réalisées dans ce cadre.

Pour la 6<sup>e</sup> édition qui se tiendra du 30 mars au 4 avril 2020 sur la thématique « climat scolaire et sentiment d'appartenance », chaque comité de pilotage de réseau FOQUALE coordonne cet événement sur son district, en élabore le programme et en assure la diffusion auprès des établissements et des partenaires. Ainsi, les actions de classe et d'établissement produisant des résultats, favorisant les échanges, renforçant les liens entre les établissements scolaires, les familles, les jeunes et les partenaires, gagneront en visibilité pour être essaimées plus facilement.

Je sais le sens des responsabilités et la mobilisation de chacun pour renforcer notre efficacité et je vous remercie vivement de votre engagement au service de nos élèves les plus fragiles et des jeunes en recherche de qualification.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

<sup>2</sup> Se reporter à la fiche technique n°34 du Vademecum des procédures d'affectation et d'orientation : <http://orientation.ac-creteil.fr/wp-content/uploads/2019/03/34.-Commission-Droit-%C3%A0-l-erreur.pdf>